

**Primes à l'INRA, une information sélective.
Percevez la prime de technicité !**

L'audience donnée régulièrement aux primes destinées à nos plus éminents scientifiques (PEDR* : de 4000€ à 11 000€ /an pendant 4 ans en moyenne) à grand renfort de cérémonies célébrant l'excellence ne vous aura pas échappé.

Pour mémoire cette prime individuelle représente une ligne budgétaire d'environ 1,5 millions d'€/an qui seraient utilement versés en salaire indiciaire à l'ensemble des personnels qui rendent possible le travail des équipes de recherche.

Inutile de vous rappeler ici notre opposition à ces primes. Nous souhaitons quand même souligner que cette publicité faite par notre direction générale nous paraît bien sélective.

Sélective, car dans le même temps, les collègues des corps Assistants ingénieurs, Techniciens de la Recherche, Adjointes Techniques doivent sortir des oubliettes les textes pour espérer obtenir 15,91 € /mois de prime de technicité (soit environ 8000€ perdus sur une carrière).

Ce travail d'archéologie Sud-Recherche vous propose d'en bénéficier en demandant à votre tour d'obtenir la Prime de Technicité exhumée ici : pour cela vous devez utiliser régulièrement dans votre travail des outils informatiques (un ordinateur et des logiciels : traitement de texte, tableurs notamment). C'est effectivement le cas de tous les agents INRA à ce jour. Les documents [disponibles sur notre site](#) vous permettront de faire cette demande et d'obtenir cette prime. Nous sommes aussi à votre disposition pour vous y aider.

En attendant que notre revendication de l'augmentation significative de nos traitements indiciaires aboutisse (plutôt que des primes), nous vous encourageons à faire sans tarder cette démarche qui a déjà permis à des collègues de bénéficier de ce petit ballon d'oxygène que l'administration se garde bien de promouvoir. Alors que des centres entiers bénéficient de cette prime de technicité depuis des années, d'autres en sont exclus. Plus de 1000 collègues sont écartés de ce dispositif !

Nous demandons à la direction de l'INRA de la généraliser à tous les personnels concernés (AT, TR, AI). On note ici les effets délétères des primes aléatoires à la tête du client : cela laisse présager de belles empoignades si le RIFSEEP** venait à être instauré. Suite à l'information de l'été sur le refus d'exemption des ITA de l'INRA du dispositif par le ministère la menace se rapproche. Une action massive des personnels permettra de l'écartier. Et si par malheur, ce dispositif était finalement imposé, ce serait un motif supplémentaire d'exiger l'attribution de la prime de technicité, le ministère promettant de garantir le montant des primes actuelles - pour chacun/e - la première année.

* Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (anciennement Prime d'Excellence Scientifique), bénéficiant à 22 % des chercheurs de l'INRA

** Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel



Sud-Recherche EPST –INRA



@SudRe_INRA